



Magnétoscopie
Ressuage

TF100-2 LED

Torche UV-A à LED pour ressuage et magnétoscopie fluorescents

GÉNÉRALITÉS

Les essais par ressuage et magnétoscopie fluorescents nécessitent de contrôler les conditions d'éclairage pour l'observation des indications.

En ressuage, comme en magnétoscopie, l'éclairement énergétique UV-A reçu par la surface à examiner doit être :

- Supérieur à $1000 \mu\text{W}/\text{cm}^2$ selon normes NF EN ISO 3059 NF EN ISO 9934-1 / 9934-2 / 9934-3
- Supérieur à $1500 \mu\text{W}/\text{cm}^2$ selon spécifications particulières (aéronautique et ferroviaire)

La lumière blanche parasite doit être inférieure ou égale à 20 lux.

Ces exigences peuvent être respectées en utilisant des plafonniers, des projecteurs ou des lampes torches pour les contrôles d'appoint ou de zones à accessibilité réduite. C'est ici qu'intervient le modèle TF100-2 LED

SPÉCIFICATIONS

Longueur d'onde (pic)	365 nm \pm 5 nm
Focale réglable	\varnothing 20 => \varnothing 300 mm
Eclairement énergétique (à 380 mm)	\varnothing 60 mm => \varnothing 10 000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ \varnothing 150 mm => 1 500 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$
Lumière blanche parasite	< 5 lux
Autonomie estimée	4h
Durée de vie LED	10 000 h
Alimentation	1 batterie Li-Ion 18650 ou 3 piles AAA/LR03
Dimensions	137 mm x \varnothing 40 mm
Masse (hors batterie)	140 g
Indice de protection	IP67
Livré avec	Malette de transport, batterie Li-Ion, chargeur USB et adaptateur AAA



RECOMMANDATIONS

La Directive 2006/25/CE du 5 avril 2006 concernant l'évolution des risques liés aux rayonnements optiques artificiels a été transposée en droit français par le décret 2010-750 du 2 juillet 2010.

Pour respecter les valeurs limites concernant l'exposition aux rayonnements UV, il est recommandé de respecter les règles suivantes :

- Porter des lunettes anti-UV adaptées aux contrôles non destructifs par Ressuage et Magnétoscopie fluorescents que Sofranel peut fournir (ref. 36LUNETT00)
- Porter des vêtements longs et couvrants de couleur sombre
- Eviter d'avoir une vision directe de la source de lumière, en particulier dans le cas de l'utilisation de projecteurs

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de s'assurer que la mise en œuvre de l'éclairage, en fonction de ses contraintes de production, respecte le principe d'application de la Directive.

